

Épreuve Histoire Des Arts 2016 du 9 juin 2016

Modalités de l'épreuve

Le premier candidat de chaque liste se rend directement devant la salle de son jury.

Le candidat/élève doit se présenter avec ses papiers d'identité et sa convocation muni de son dossier histoire des arts comportant au minimum les 5 objets d'étude retenus* (cf fiche élève de choix des œuvres dans le dossier jury).

Le candidat doit signer la feuille d'émargement.

L'épreuve HDA est une épreuve orale, individuelle, de 15 minutes et de coefficient 2 au DNB.

Durée de l'épreuve

L'oral se déroule en deux temps : un exposé suivi d'un entretien avec le jury. L'élève passe seul. Dans le cas d'une épreuve individuelle, l'oral prend la forme d'un **exposé** par le candidat d'environ **cinq minutes** suivi d'un **entretien d'une dizaine de minutes avec le jury**, la durée totale de l'épreuve ne pouvant dépasser quinze minutes.

Sujet de l'épreuve

Le jury choisit un objet d'étude parmi les 5 objets d'étude présentés sur la liste.

Il n'y a pas de tirage au sort. L'élève n'a pas à choisir non plus une œuvre parmi les 5 objets d'étude listés ni ne peut se dédouaner de présenter l'œuvre choisie par le jury pour quelque motif que ce soit. Le candidat encourt une pénalité de 2 points par œuvre non étudiée de sa liste.

Par souci d'équité, tout contrevenant fait encourir le risque d'annulation de la note obtenue par l'élève et la repassation de l'épreuve devant un autre jury lors de **l'épreuve de rattrapage du 17 juin 2016**.

Temps de préparation

Une fois le sujet donné par les membres du jury, l'élève dispose de 15 minutes de préparation pour rassembler ses idées. Le candidat peut s'appuyer sur quelques notes lors de sa préparation à la stricte condition de ne pas les lire lors de l'épreuve orale.

Évaluation

« Chaque candidat fait l'objet d'une évaluation et d'une notation individuelles ».

Le jury apprécie la prestation orale selon la grille d'évaluation formalisée par les équipes de l'établissement ». Ses questions porteront sur les points faibles ou les points obscurs de l'exposé de l'élève.

« L'évaluation prend en compte la qualité de la prestation orale du candidat, tant du point de vue des contenus que de son expression ».

Si le sujet choisi par le jury est une réalisation ou une étude personnelles de l'élève, cette dernière est à considérer comme un objet d'étude. Dans ce cas, l'évaluation de l'oral ne porte pas sur les qualités de la production ou de la préparation mais sur la qualité de la présentation et l'analyse qui en est faite.

Préparation méthodologique de base : Identifier et contextualiser, décrire, analyser, exprimer son ressenti personnel, rapprocher l'œuvre étudiée à d'autres œuvres.

L'évaluation donne lieu à une note sur 20 points, affectée d'un **coefficient 2**. **La note** obtenue par le candidat à l'épreuve terminale d'histoire des arts **ne sera en aucun cas transmise à l'élève** ou à sa famille avant la proclamation des résultats par le jury du diplôme national du brevet.

Juste avant la concertation pour noter l'élève qui vient de passer son oral, le candidat suivant vient chercher son sujet pour sa préparation de 15 minutes.

La grille de notation, le procès-verbal HDA, la feuille d'émargement et l'ensemble des autres documents et des œuvres doivent être remis en totalité au secrétariat de direction.

R. ROUMILLAC

Principale adjointe